

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE REMILLY-LES-MARAIS
REUNION DU 11 juin 2021**

L'an deux mille dix-vingt et un, le onze juin à 20H30, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes André le Duc rue André Le Duc à Remilly Sur Lozon, commune déléguée de Remilly-les-Marais, sur la convocation qui leur a été adressée par madame le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 4 juin 2021

date d'affichage : 18 juin 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marie-Josèphe BAUGE, Nathalie ANDRE, Philippe GOSSELIN (arrivé au point N°3), Christophe HAMEAU, Joël HEBERT, Nicole LADROUE, Frédéric LALANDE, Sébastien LEMIEUX, Lydie LOZOUET, Géraldine MAUDUIT, Pierrette REMOND, Antoine RIGOT, Pierre SEVAUX, Virginie SOPHIE, Ambre VERNEUIL, Sandra ZIELINSKI.

Absents excusés : Frédéric MICHON qui a donné pouvoir à Sébastien LEMIEUX
Francis GERARD qui a donné pouvoir à Joël HEBERT
Arnaud DAUVERS qui a donné pouvoir à Sandra ZIELINSKI.

Absent :

Pouvoirs : 3

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Frédéric LALANDE a été élu secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 17 mai :

Il est adopté à la majorité.

1) Travaux cabinet médical

a) Première réunion de chantier :

Elle s'est déroulée le 21/05/2021. Les marchés ont été signés et notifiés aux entreprises.

Le début du chantier est prévu le 14 juin 2021.

La réception des travaux tous corps d'état sera le 13/09/202.

Les réunions de chantier ont lieu le vendredi à 14H00 sur site. Chaque conseiller est invité aux réunions s'il le souhaite mais il n'y aura pas de convocation.

b) Marché : rectificatifs et avenant N°1 :

Vu la délibération du 17/05/2021 portant attribution du marché pour l'aménagement partiel de locaux existants au niveau du RDC de l'ancienne école pour l'aménagement de locaux pour télémedecine et local pour infirmières Rue André Le Duc Remilly sur Lozon, commune déléguée de Remilly-les-Marais 50570.

Mme le maire indique au conseil qu'il est nécessaire de rectifier le marché et de voter un avenant N°1 lot N°2 « gros œuvre carrelage » attribué à l'entreprise Corbin.

L'avenant se justifie par la prise en compte financière de travaux supplémentaires non prévus au marché initial ainsi que des travaux supprimés : Conservation des plafonds plâtres existants et suppression de la modification de la porte au local DSRI. L'entreprise a proposé un prix de 2 928.06 € H.T. pour les travaux en moins-value. Le marché initial était de 23 481.43 € H.T.

Les travaux en en moins-value objet de l'avenant sont de - 2 928.06 € H.T ce qui porte le marché (lot N°2) à 20 553.37 € H.T. soit une diminution de 12.4697%.

Mme le maire présente le tableau rectificatif du marché incluant l'avenant N°1 lot 2 :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant H.T (du marché) €	Rectificatifs €	Montant du marché H.T. rectifié €	Avenant €
1	Aménagements extérieurs -VRD	Entreprises PIGEON TP Normandie SAS	39 907,14	+ 798,14	40 705,28	
2	Gros œuvre – carrelage - faïence	Sarl entreprise CORBIN	23 481,43		23 481,43	✓ 2 928,06 (-12,4697%)
3	Menuiseries extérieures aluminium et PVC	Entreprise AMC Folliot	13 100,28		13 100,28	(validé en CAO du 11/06/2021)
4	Menuiseries intérieures cloisons plafonds	Entreprise AMC Folliot	34 843,25	- 119 ,33	34 723,92	
5	Plomberie - sanitaire	Entreprise Vallina	10 059,71		10 059,71	
6	Electricité - courants forts - courants faibles- sécurité incendie - chauffage- ventilation	Entreprise SARL VELEC Services	20 562,00		20 562,00	
7	Peinture - sols collés	Entreprise LEBOUVIER Bruno	15 546,11		15 546,11	
	TOTAL	138 449,00 € (estimation)	157 499,92 (Délibération du 17/05/2021)	+ 678,81	158 178,73	155 250,67 (nouveau montant du marché)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ valide le nouveau montant du marché
- ✓ valide l'avenant N°1 du lot N°2 et autorise Mme le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

2) Lotissement Saint-Aubin des Champs de Losque :

a) Lancement de la viabilisation :

La 1ère réunion s'est déroulée le 04/06/21 sur site. Le terrain sera fauché avant fin juin. Les travaux commenceront début Juillet et se termineront fin août.

b) Modification du règlement pour indiquer :

Mme le maire fait part au conseil qu'il serait souhaitable de modifier le règlement du lotissement afin d'interdire les toitures-terrasses. En effet elle estime que ce type de construction dans le lotissement pourrait nuire à l'esthétisme de l'ensemble du bourg. Il s'ensuit un débat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote (5 contre, 2 abstentions, et 11 pour) décide :

- ✓ De modifier le règlement du lotissement en interdisant les toitures terrasses
- ✓ D'autoriser Mme le maire à déposer une demande de modification d'un permis délivré en cours de validité.

c) Prix de la parcelle N°2 :

Mme le maire indique au conseil que la personne qui a retenu le lot N°2 souhaite négocier le prix et le baisser de 2 000 € par rapport au prix initial de 22 000 €. En effet, cette parcelle (833m²) comporte un petit chemin d'accès qui, de fait, ne peut pas être considéré comme terrain à construire. Dans le lotissement une autre parcelle (N°8) est au même prix soit 22 000€ pour une surface de 904m² sans chemin d'accès. Sa surface est donc totalement constructible. Un débat s'en suit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote (1 contre, 2 abstentions, et 15 pour) décide :

- ✓ de baisser le prix de la parcelle N°2 à 20 000 €
- ✓ autorise Mme le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

d) Effacement des réseaux dans le bourg des Champs de Losque.

Il est terminé. Les poteaux en ciment seront enlevés en septembre.

3) Proposition de vente d'un terrain communal à Remilly sur Lozon

Mme le maire rappelle que deux parcelles communales de 697 m² et 731 m², constructibles, non viabilisées et non raccordables à l'assainissement collectif sont à vendre 15 000 € et se situent rue de l'ancienne scierie à Remilly sur Lozon. Mme le maire indique qu'elle a reçu une proposition d'achat pour la parcelle de 697 m² à hauteur de 13 000 € net vendeur. Il s'ensuit un débat.

Mme le maire est chargée de négocier la vente de ladite parcelle.

4) Indemnité de gardiennage des églises :

La dernière circulaire de la Préfecture précise qu'il est possible, d'allouer une indemnité de gardiennage des églises soit 120.97 € par église et par an.

Mme le maire propose la répartition suivante :

	Montant €	église
Association Diocèse de Coutances	60,48	Remilly sur Lozon
Agnès Coquière	60,48 x 2 (non versée en 2020)	Les Champs de Losque (ouverte tous les jours)
Jean-Claude Jeanne	30.24	Le Mesnil Vigot (ouverte à la demande)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents vote les indemnités de gardiennage des églises ci-dessus.

Entretien des cloches des trois églises :

Mme le maire précise que l'entreprise Biard-Roy de Villedieu a fait le nécessaire la semaine passée.

Les observations sont les suivantes :

- ✓ veiller au problème des pigeons dans les trois églises.
- ✓ prévoir le remplacement du joug de la cloche N°2 au Mesnil Vigot.

Il est prévu une journée avec les employés communaux pour poser du grillage afin d'éviter que les pigeons entrent dans les églises. Un devis sera demandé pour remplacer le joug de la cloche de l'église du Mesnil Vigot. Il est précisé que le conseil départemental de la Manche peut accorder une subvention pour l'entretien du patrimoine religieux.

5) Personnel : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial (2H45/35H)

Suite au départ d'un agent d'entretien, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique territorial (2H45). Le comité technique du CDG50 a émis un avis favorable en date du 20/05/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2H45.

Tableau des emplois

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	Nombre de poste pourvu	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35 heures
Secrétaire de mairie	A	1	5 heures
Adjoint administratif	C	1	26 heures (Mairie 5H et Poste 21H)
TOTAL		3	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
	C	0	23 heures sera à supprimer
	C	1	8 heures
	C	1	2 heures
TOTAL		4	

Pour info : Le contrat CUI (contrat d'insertion) 7H/semaine n'a pas été prolongé après 2 fois 6 mois.

6) Questions diverses

1) Point Commission citoyenneté, DD et transition écologique

Géraldine Mauduit fait un point sur sa commission.

a) Territoires Engagés pour la Nature

- ✓ Des échanges ont eu lieu avec Mr Salagnac (ANBDD) en visio le vendredi 4 juin 2021. L'objectif était de réaliser un point d'étape sur les fiches actions et mettre en évidence les besoins de la commune en termes d'accompagnement.
- ✓ Participation à des Webinaires sur: « La pollinisation à l'heure de l'anthropocène » 11 juin 2021 « Gérer et aménager en faveur des pollinisateurs » 18 juin 2021 et « Trame noire » 30 juin 2021.
- ✓ Participation au dispositif d'évaluation du programme TEN au niveau local avec le CEREMA. Il

est prévu une rencontre le mardi 15 juin de 09h00 à 11h30 en visio.

b) Ma commune en transition

- ✓ Une rencontre est prévue avec 2 enseignants et le CPIE de Lessay. Les objectifs sont de présenter des démarches possibles mettant en lien l'école de l'Oseraie et la commune et le souhait de travailler en collaboration sur le marais (découverte, gestion...).
- ✓ Vendredi 11 juin 2021 Géraldine a rencontré l'Association Avril pour la mise en place des interventions réduction et valorisation des déchets et mise en valeur de la biodiversité.

A retenir: la commission citoyenneté, DD et transition écologique se réunira Jeudi 17 juin 2021 à 20h30.

2) Elections des 20 et 27 juin : composition des bureaux de vote :

	REMILLY SUR LOZON		LE MESNIL VIGOT	LES CHAMPS DE LOSQUE	
	8H-13H	13H-18H dépouillement	8H-18H dépouillement	8H-13H	13H-18H dépouillement
ELECTIONS DU 20/06/2021					
Elections départementales	Pierre Sevaux	Pierre Sevaux	Joël Hébert	Marie-Jo Baugé	Marie-Jo Baugé
	Géraldine Mauduit	Michel Laurent	Frédéric Michon	Jean-Pierre Chaslard	Virginie Sophie
	Michel Laurent	Christophe Hameau	Antoine Rigot	Claire Ravalet	Christiane Laurent
Elections régionales	Philippe Gosselin	Nathalie André	Stéphane Bégala	Benoît Fizel	Benoît Fizel
	Lydie Lozouet	Lydie Lozouet	Jean-Claude Jeanne	Pierrette Remond	Pierrette Remond
	Philippe Remond	Sandra Zielinski	Luiguina Jeanne	Janine Sevaux	Janine Sevaux
ELECTIONS DU 27/06/2021					
Elections départementales	Pierre Sevaux	Pierre Sevaux	Joël Hébert	Nicole Ladroue	Nicole Ladroue
	Christophe Hameau	Virginie Sophie	Frédéric Michon	Marie-Jo Baugé	Marie-Jo Baugé
	Sandra Zielinski	Christiane Laurent	Antoine Rigot	Jean-Pierre Chaslard	Serge Ravalet
Elections régionales	Philippe Gosselin	Nathalie André	Stéphane Bégala	Claire Ravalet	Claire Ravalet
	Philippe Remond	Géraldine Mauduit	Jean-Claude Jeanne	Janine Sevaux	Janine Sevaux
	Michel Laurent	Michel Laurent	Luiguina Jeanne	Benoît Fizel	Benoît Fizel

3) Spectacle Jazz dans les près (Saint-Lô Agglo)

Mme le maire indique qu'elle a donné son accord afin qu'un spectacle « Jazz dans les près » puisse se produire à Remilly sur Lozon soit à la salle André Le Duc soit au château de Montfort suivant le temps le dimanche 8 août 2021. C'est le groupe « Boujou jazz factory » qui se produit. Il s'inspire de texte et de musique du patrimoine culturel normand. La commune prend à sa charge une participation de 660

€ et le repas des artistes et techniciens.

4) Résidence d'artistes au Mesnil Vigot

Daniel Horn habitant du Mesnil Vigot recherche une salle pour une résidence d'artistes entre le 19 et le 25 juillet afin de créer un spectacle vivant. Le conseil est d'accord pour prêter gratuitement la salle des fêtes du Mesnil Vigot.

5) Pour info l'olivier est planté dans le parc de la mairie de Remilly Sur Lozon

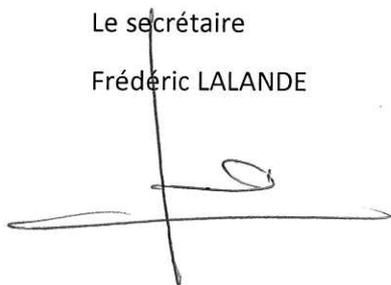
6) Dates à retenir :

- ✓ La randonnée 2021 Marigny je t'aime se déroulera le 10 août à Remilly sur Lozon. Le rendez-vous est à 20H00, place des Laurisiens.
- ✓ Un prochain conseil se tiendra certainement en juillet 2021.
- ✓ Commémoration du Débarquement : les cloches ont sonné le 06 juin à Remilly à 18H44 et J-P Pitou propose une petite cérémonie à la stèle Place des Laurisiens vers la mi-juillet pour célébrer la libération de la commune de Remilly (18 juillet).

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22H00.

Le secrétaire

Frédéric LALANDE



Le maire,

Marie-Josèphe BAUGE



